MAISONS
DE QUARTIER

Bourg-sous-La Roche

Forges

Jean-Yole

Liberté

Pont Morineau

Pyramides

Saint-André d'Ornay

Val d'Ornay

Vallée Verte

AMAQY
Association des Maisons de Quartier Yonnaises

La Roche-sur-Yon, le 24 septembre 2020

Nos réf. :
EC/SD/GRH-2020

OFFRE D'EMPLOI VOIE INTERNE – EXTERNE

L'Association des Maisons de Quartier Yonnaises (A.M.A.Q.Y.) recrute :
Lieu de travail : Maison de Quartier du Bourg sous La Roche

Directeur(trice) adjoint(e) du Projet de Quartier
Comité d'Animation du Bourg sous La Roche

DESJEPS exigé

Contrat à Durée Déterminée de 18 mois – Temps Plein.
Pour surcroît temporaire d'activité

A pourvoir immédiatement

Classification au Groupe E - Coefficient 350
de la Convention Collective Nationale de l'Animation

SALAIRE BRUT MENSUEL de base : 2 212 €
(CSE + prime annuelle)

Poste à pourvoir immédiatement / Durée : 18 mois

Adresser lettre de candidature et CV à :

Madame la Directrice

AMAQY. – Association des Maisons de Quartier Yonnaises
24 rue Goscinny - 85000 La Roche-sur-Yon

ou par mail à contact@amaqy.fr

Date limite de dépôt des candidatures : Lundi 05 octobre 2020 – 13h00

- Recrutement prévu : Mercredi 14 octobre 2020 – 15h00

Fiche de poste
Directeur(trice) adjoint(e) du Projet de Quartier

Références hiérarchiques et fonctionnelles

Référence hiérarchique

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe du projet de quartier du Bourg sous la Roche est un(e) salarié(e)de l'AMAQY agissant sous contrôle de la présidence de l'AMAQY et, par délégation, de la direction générale de l'AMAQY, et par délégation, de la direction des projets de quartier du Bourg sous la Roche, sur l'ensemble du périmètre de l'AMAQY.

Autorité hiérarchique

Dans son champ de compétence particulier, défini ci-dessous, il, elle dispose d'une autorité hiérarchique sur le personnel de la maison de quartier qu'il, elle dirige, par délégation de la direction des projets de quartier du Bourg, et sur le personnel concerné par les missions déléguées, notamment en matière de formalisation et d'exécution des procédures relevant de son action.

Il, elle anime les équipes qu'il, qu'elle dirige et prévoit les adaptations quantitatives et qualitatives souhaitables à la bonne réalisation des missions qui lui sont confiées.

Liens fonctionnels

Dans le cadre de son activité courante, Le directeur adjoint ou la directrice adjointe du projet de quartier du Bourg sous la Roche est en relation avec : la présidence du Comité d'Animation de la maison de quartier, les autres directeurs(trices) des projets de l'AMAQY et l'équipe du Siège AMAQY. Il, elle construit avec eux un mode de coopération et de coordination approprié. Il, elle les informe régulièrement de tous éléments les concernant et relevant de leur périmètre d'intervention.

Dans ce même objectif (coopération, coordination et mise en cohérence), Le directeur adjoint ou la directrice adjointe du projet de quartier du Bourg sous la Roche participe à des groupes de travail fonctionnels et statutaires au sein de la maison de quartier et de l'AMAQY.

Périmètre de responsabilité et d'intervention

Périmètre de responsabilité

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe du projet de quartier du Bourg sous la Roche est chargé(e) de la direction adjointe d'une maison de quartier dans ses composants humains, matériels et financiers selon le détail des missions définies si après et sous la responsabilité de la direction des projets de quartier du Bourg sous la Roche.

Il, elle pourra être amené à travailler sur des thématiques à l'échelle des 9 quartiers.

Il/elle, pourra être amené(e) à travailler auprès d'autres comités d'animation de l'AMAQY ou au Siège de l'AMAQY.

Fonction

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe est un, une professionnelle de l'action socio-culturelle.

Il, elle est recruté(e) par la direction de l'AMAQY. Il, elle est responsable de la mise en œuvre permanente (de la conception à l'évaluation finale) des missions socio-culturelles pour lesquelles il, elle a été recruté(e).

Il, elle assure, dans le cadre du PAGS, dans le respect des décisions des instances statutaires de l'association de gestion de la maison de quartier, les missions suivantes :

- Conduite de l'intervention socio-culturelle
- Conduite du PAGS
- Management des personnels
- Gestion économique et financière
- Gestion technique et logistique.

Il, elle pourra assurer également, dans le cadre du projet de l'AMAQY, en coordination et avec l'appui du directeur général et des autres directeurs de projets, les missions suivantes :

- Participation à des thématiques à l'échelle des 9 quartiers.

Missions (liste non exhaustive)

Conduite de l'intervention socio-culturelle

La légitimité d'une maison de quartier se fonde sur une mission, un projet qui prend son origine dans les finalités de l'association et sa forme dans les interactions avec l'environnement : politiques sociales et socio-culturelle, administrations et partenaires, publics concernés. A ce titre, le directeur adjoint ou la directrice adjointe :

- Analyse l'environnement et ses acteurs
- S'approprie et traduit les politiques publiques
- Identifie les besoins et les attentes des usagers
- Soutient et anime le mode de gouvernance associatif
- Développe, adapte et met en adéquation les réponses aux besoins et aux attentes
- Participe à la définition d'une stratégie, apporte son appui technique à l'élaboration du projet associatif et veille à sa mise en œuvre.

Conduite du PAGS

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe participe à garantir la qualité du Projet d'Animation Globale et Sociale et son adaptation au contexte local, en concertation avec les membres du comité d'animation et l'ensemble du personnel de la maison de quartier. Pour cette mission, il, elle :

- Garantit l'expression et le pilotage associatif (particulièrement le binôme direction adjointe/responsable de commissions)
- Développe les actions découlant du PAGS
- Organise et gère les partenariats
- Garantit l'expression des habitants
- Anime et mobilise le personnel et les intervenants autour du projet.
- Veille à son évaluation régulière par la mise en place d'outils de suivi (quantitatifs et qualitatifs) et de concertation.
- Assure l'adaptation permanente du PAGS, propose des mesures correctives en accord avec le Comité d'Animation.

Management des personnels

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe pourra par délégation de la direction des projets de quartier:

- Recruter des vacataires.
- Participer à l'évaluation des personnels
- Organiser, planifier et contrôler le travail (il, elle propose une sanction à la direction des projets de quartier).

Gestion économique et financière

Afin d'optimiser les moyens mis au service des habitants à travers le PAGS, le directeur adjoint ou la directrice adjointe a la responsabilité d'assurer une gestion rigoureuse et soucieuse du meilleur emploi des ressources :

- Garantit l'élaboration et le suivi du budget des activités selon les directives de la direction des projets de quartier.
- Engager les dépenses dans la limite de 1 500 € (mille cinq cents euros) par dépense.
- Mettre en place et suit les tableaux de bord budgétaire et d'activité.
- Préparer et présenter des dossiers préparatoires aux décisions du Comité d'Animation (dossier pour commission ou Comité d'Animation, demandes de subvention, etc.). A ce titre, à la demande de la direction des projets de quartier, avec l'accord de la présidence du Comité d'Animation de la maison de quartier et en fonction de l'ordre du jour, le directeur adjoint ou la directrice adjointe peut être amené à participer, avec voix consultative, aux réunion du Comité d'Animation.

Gestion technique et logistique

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe est responsable de la bonne gestion des moyens techniques et de leur constante adaptation aux besoins de l'activité du Comité d'Animation :

- Propose l'acquisition, la maintenance et le renouvellement des équipements, mobiliers et supports techniques
- Participe au développement des outils informatiques et de communication coordonnée via l'AMAQY
- S'assure de la sécurité morale et physique des personnes, du respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur
- Veille au bon état des lieux et du matériel et est garant de leur sécurité.

Participation à des thématiques à l'échelle des 9 quartiers

Il, elle pourra :

- Développer des actions découlant d'une démarche collective
- Faire connaître le projet collectif.

Horaires/temps de travail

Le directeur adjoint ou la directrice adjointe est soumis(e) aux 35 heures hebdomadaires (Convention Collective Nationale de l'Animation). Groupe E indice 350.
Durée du travail : article L 212-15-3 du Code du Travail.

Il, elle propose, pour validation, son emploi du temps (autorisations d'absence pour congés, formation etc.) à la direction des projets de quartier. Il, elle indique les mécanismes de répartition des tâches qu'il, qu'elle a mis(e) en place pour palier ses absences : congés, formations, toute absence prévisible.

Savoirs/connaissances

- Connaître les acteurs du champ socio-culturel.
- Maîtriser la législation applicable au secteur d'activité.
- Maîtriser les règles de gestion et de pilotage d'une maison de quartier et d'une activité.
- Maîtriser les processus budgétaires et financiers.
- Maîtriser les techniques de management.
- Maîtriser l'outil informatique bureautique.
- Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité.
- Capacités rédactionnelles importantes.
- Maîtrise de la gestion des conflits.
- Capacité d'expression orale.

Savoirs être / attitudes

- Etre leader de l'action de la maison de quartier et AMAQY.
- Disposer d'un esprit créatif et positif.
- Avoir un esprit d'initiative et être force de proposition.
- Prendre du recul et analyser les situations de façon objective.
- Disposer d'un relationnel de qualité.
- Etre capable de résister aux pressions internes et externes.
- Etre à l'écoute de l'environnement.
- Capacité à anticiper et à avoir une vision à long terme de son action.

Savoirs faire / aptitudes

- Conduire l'activité de la maison de quartier et de l'AMAQY en s'inscrivant dans le cadre associatif.
- Mettre en place une fonction d'encadrement et un mode de management adapté (coopération).
- Fédérer les équipes et l'encadrement autour du projet associatif.
- Garantir un climat de travail serein et détendu.
- Développer un réseau utile et adapté à l'établissement et à son action.
- Représenter le Comité d'Animation auprès des différents acteurs sans engager l'association vis-à-vis de ces partenaires.
- Mettre en place les outils de pilotage et de reporting adaptés.
- Organiser le travail en mode projet.
- Apaiser et éteindre les conflits.

Niveau de formation- expérience

Diplôme DESJEPS (niveau II) ou de niveau équivalent avec expérience en management des personnels.